Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 084-218400828-20240702-D2024_018-CC

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

NN/AC

COMMUNE DE MORMOIRON

DECISION N° 018/2024

Portant : Contrat de prestations d'analyses micro biologiques alimentaires cantine – LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU GARD

NOUS, Maire de la Commune de Mormoiron

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°03/2023 en date du 16 janvier 2023 reçue en Préfecture d'Avignon le 19 janvier 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la proposition de contrat de prestations d'analyses micro biologiques alimentaires, en date du 02/04/2024

DECIDE

Article 1 : **d'accepter** l'offre de l'entreprise suivante selon les modalités d'intervention et conditions financières selon la proposition annexée :

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DU GARD
ZAC MAS DES ABEILLES
970 ROUTE DE SAINT-GILLES – BP 50015
30 023 NÎMES Cedex 1

Contrat valable pour une durée de 5 ans à compter du 01 septembre 2024.

Article 2 : D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement, le délégataire de Monsieur le Maire à signer toutes les pièces subséquentes ;

Article 3° : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet « télérecours citoyen », en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Article 4° :. Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire Générale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et transmise au Représentant de l'État dans le département (Trésor Public Carpentras), publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à MORMOIRON, le 02/07/2024

Par délégation
du Conseil Municipal

LE MAIRE,

Régis SILVESTRE

Date de publication, certifiée exécutoire le : 04.07.2024

MAIRIE DE MORMOIRON (Vaucluse)